

DIRECTION GENERALE

Tél : 04 68 84 67 00

Fax : 04 68 84 66 01

direction.generale@ch-thuir.fr

**DECISION N°2024/020/DIRECTION**  
**portant délégation de signature à une collaboratrice du**  
**Directeur des Ressources Humaines, du Développement**  
**des Compétences et de la Communication**

**La Directrice du Centre Hospitalier de THUIR**

**VU** le Code de la Santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D.6143-33 à 35 ;  
**VU** le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;  
**VU** la décision n°2024/008Bis portant délégation de signature aux membres du corps de direction ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : En mon absence ou en cas d'empêchement, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas RAZOUX Directeur des Ressources Humaines, du Développement des Compétences et de la Communication, délégation de signature est donnée à :

**Madame Eva GASTON, Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des Ressources Humaines, du Développement des Compétences et de la Communication**, à l'effet de signer dans la limite des attributions de cette direction fonctionnelle :

- Les actes d'organisation et de gestion courante des services qui lui sont rattaché ;
- Les décisions de nomination, de gestion des positions statutaires, d'activité et de fins de fonctions du personnel non médical, titulaire, stagiaire et contractuel ;
- Les opérations nécessaires à la liquidation et au mandatement des éléments de rémunération des personnels.

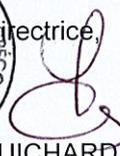
**ARTICLE 2** : La délégataire est tenue de rendre compte des actes pris dans l'exercice de la présente délégation qui prend effet à compter du 29 avril 2024.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication par voie d'affichage dans le hall du bâtiment administratif du Centre Hospitalier.

Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance dans sa prochaine séance et transmise sans délai à Madame la Trésorière de la Recette-Perception de Thuir.

Fait à THUIR, le 29 avril 2024

En 2 exemplaires originaux

La Directrice,  
  
F. GUICHARD



**Spécimen de signature du délégataire précédé de la mention « Bon pour acceptation »**

DESTINATAIRES :

- Mme le Receveur
- L'Intéressée
- Dossier / Chrono
- RAA